



Aperçu des principales caractéristiques et des principaux risques liés aux instruments financiers

I. Risques de base

1) Risque économique

Les prix des titres sont toujours influencés par les changements intervenant dans une économie de marché et fluctuent en fonction de cette activité. La durée et l'ampleur des phases de croissance et de ralentissement économique varient, de même que les répercussions de ces variations sur les différents secteurs de l'économie. En outre, le cycle économique tend à différer d'un pays à l'autre.

L'absence de prise en compte de ces facteurs ou une analyse inexacte du développement économique peut entraîner des pertes. L'effet d'un cycle économique sur l'évolution des prix doit donc être pris en compte.

2) Risque d'inflation

Les dévaluations monétaires peuvent entraîner une perte financière pour l'investisseur. Il est donc important que les investisseurs prennent en compte la valeur réelle de leurs actifs existants ainsi que le rendement réel qu'ils peuvent en tirer. Pour calculer ce rendement, il convient d'utiliser les taux d'intérêt réels, c'est-à-dire la différence entre le taux d'intérêt nominal et le taux d'inflation.

3) Risque pays

Le risque pays comprend le danger d'instabilité économique et politique. Par conséquent, il est possible qu'un investisseur étranger, bien que solvable, ne soit pas en mesure d'effectuer les paiements d'intérêts, voire de rembourser le principal d'un prêt, en raison de l'indisponibilité de devises étrangères ou de limitations sur les transferts de devises dans le pays d'origine du débiteur.

En ce qui concerne les titres émis dans une devise étrangère, les investisseurs risquent de recevoir des remboursements de prêts dans une devise qui n'est plus convertible en raison du contrôle des changes. Il n'existe aucun moyen de se prémunir contre ces risques.

4) Risque de change

En raison des fluctuations des taux de change, il existe un risque de change lorsque des titres sont détenus dans une devise étrangère.

Les facteurs essentiels qui influencent le taux de change d'un pays sont son taux d'inflation, l'écart entre les taux d'intérêt nationaux et étrangers et l'évaluation des tendances économiques, la situation politique mondiale et la sécurité de l'investissement. En outre, des facteurs psychologiques tels que les crises politiques internes sont susceptibles d'affaiblir le taux de change d'une devise.

5) Risque de liquidité

Une liquidité insuffisante du marché peut empêcher les investisseurs de vendre des titres aux prix du marché. En l'essence, il convient de faire la distinction entre un manque de liquidité causé par les lois de l'offre et de la demande du marché et un manque de liquidité causé par les caractéristiques inhérentes aux titres ou aux pratiques du marché.

Il y a un manque de liquidité causé par l'offre et la demande du marché lorsqu'un instrument financier est presque exclusivement en offre (cours vendeur) ou presque exclusivement en demande (cours acheteur) à un certain prix. Dans ces circonstances, les ordres d'achat ou de vente ne peuvent pas être exécutés immédiatement et/ou seulement partiellement (exécution partielle) et/ou à des conditions défavorables. En outre, des coûts de transaction plus élevés sont susceptibles d'être appliqués.

Un manque de liquidité dû aux caractéristiques inhérentes aux titres ou aux pratiques du marché peut survenir, par exemple, en raison de la longueur des procédures de transcription des actions nominatives, des longs délais d'exécution dus aux pratiques du marché ou d'autres restrictions de négociation qui ne peuvent être couvertes par la vente de titres.

6) Risque psychologique

Des facteurs irrationnels peuvent avoir une incidence sur l'évolution générale des cours et des taux de change, par exemple des tendances, des opinions ou des rumeurs susceptibles de provoquer une baisse importante des cours, alors même qu'il n'y a pas eu d'évolution défavorable de la situation financière ou des perspectives d'avenir des entreprises.

7) Risque de crédit

Le risque de crédit est la possibilité d'une perte résultant de l'incapacité d'un emprunteur à rembourser un prêt ou à remplir ses obligations contractuelles. Traditionnellement, cela correspond au risque qu'un prêteur ne reçoive pas le capital et les intérêts dus, ce qui entraîne une interruption des flux de trésorerie et une augmentation des coûts de recouvrement.

Lorsqu'un prêteur est confronté à un risque de crédit accru, celui-ci peut être atténué par un taux du coupon plus élevé, qui permet d'obtenir des flux de trésorerie plus importants.

II. Risques spécifiques liés aux investissements

A. Obligations

Les obligations sont des titres de créance négociables émis au porteur, en nominatif ou sous forme dématérialisée par une entreprise ou un organisme public à l'intention de ses créanciers et dont la valeur nominale à l'émission représente une fraction du montant total de la dette. Les paiements d'intérêts sur les obligations peuvent être fixes ou variables. La durée de la dette ainsi que les modalités de remboursement sont déterminées à l'avance. L'acheteur d'une obligation (le créancier) a une créance sur l'émetteur (le débiteur).

CARACTERISTIQUES:

- *Rendement* : paiements d'intérêts, augmentation possible de la valeur
- *Durée* : court terme (jusqu'à 4 ans), moyen terme (4-8 ans) ou long terme (plus de 8 ans)



- **Remboursement** : sauf stipulation contraire, l'obligation est remboursée soit à la date d'échéance, soit au moyen de paiements annuels, soit à des dates différentes déterminées par tirage au sort
- **Intérêt** : il dépend des modalités relatives à l'obligation ; par exemple, il peut s'agir d'un intérêt fixe pour toute la durée ou d'un intérêt variable souvent lié aux taux des marchés financiers (par exemple, FIBOR ou LIBOR)

RISQUES:

1) Risque d'insolvabilité

L'émetteur risque de devenir temporairement ou définitivement insolvable, entraînant une incapacité de sa part de payer les intérêts ou de rembourser l'obligation. La solvabilité d'un émetteur peut changer en raison des conditions économiques générales et/ou de changements spécifiques à la société émettrice et à son secteur économique et/ou aux pays concernés, ainsi que de développements politiques ayant des conséquences économiques.

La détérioration de la solvabilité de l'émetteur influence le prix des titres qu'il émet.

2) Risque de taux d'intérêt

L'incertitude quant à l'évolution des taux d'intérêt signifie que les achats de titres à taux fixe comportent le risque d'une baisse du prix des titres en cas de hausse des taux d'intérêt. Plus la durée du prêt est longue et plus le taux d'intérêt est bas, plus la sensibilité d'une obligation à une hausse des taux du marché est élevée.

3) Risque de remboursement anticipé

L'émetteur d'une obligation peut inclure une disposition permettant le remboursement anticipé de l'obligation en cas de baisse des taux d'intérêt du marché. Un tel remboursement anticipé peut entraîner une variation du rendement attendu.

4) Risques spécifiques aux obligations remboursables par tirage au sort

Les obligations remboursables par tirage au sort ont une échéance difficile à déterminer, de sorte que des variations inattendues du rendement de ces obligations peuvent se produire.

5) Risques spécifiques à certains types d'obligations

Des risques supplémentaires peuvent être associés à certains types d'obligations, par exemple les obligations à taux variable, les obligations à taux variable inversé, les obligations à coupon zéro, les obligations en devises étrangères, les obligations convertibles, les obligations subordonnées, etc.

Pour ces obligations, il est conseillé à l'investisseur de se renseigner sur les risques mentionnés dans le prospectus d'émission et de ne pas acheter ces titres avant d'être certain d'avoir bien compris tous les risques.

Dans le cas des obligations subordonnées, il est dans l'intérêt des investisseurs de se renseigner sur le rang de la dette par rapport aux autres dettes de l'émetteur. En effet, si l'émetteur fait faillite, ces obligations ne seront remboursées qu'après le remboursement de tous les créanciers de rang supérieur.

Dans le cas des obligations convertibles inversées, il existe un risque que l'investisseur ne soit pas entièrement remboursé, et qu'il ne reçoive qu'un montant équivalent aux titres sous-jacents à l'échéance.

B. Actions

Une action est un certificat délivré à un actionnaire pour établir ses droits dans une société. Les actions se présentent sous la forme d'actions au porteur ou d'actions nominatives. Une action représente une fraction du capital social d'une société.

CARACTERISTIQUES:

- **Rendement**: possibilité de versement de dividendes et d'augmentation de la valeur du titre
- **Droits des actionnaires**: droits financiers et droits de propriété; ces droits sont déterminés par la loi et par les statuts de la société émettrice
- **Cessibilité**: sauf dispositions légales contraires, les cessions d'actions au porteur n'entraînent aucune formalité ; toutefois, les cessions d'actions nominatives sont souvent soumises à des limitations

RISQUES:

1) Risque liés à la société

L'acheteur d'actions ne prête pas de fonds à la société mais effectue un apport en capital et, à ce titre, devient copropriétaire de la société. Il participe donc à son développement ainsi qu'aux chances de gains et de pertes, ce qui rend difficile la prévision du rendement précis d'un tel investissement. Dans un cas extrême tel que la faillite de la société, la totalité des sommes investies seraient perdues.

2) Risque de prix

Les prix des actions peuvent subir des fluctuations imprévisibles entraînant des risques de perte. Les hausses et les baisses de prix à court, moyen et long terme alternent sans qu'il soit possible de déterminer la durée de ces cycles.

Le risque général de marché doit être distingué du risque spécifique lié à la société elle-même. Ces deux risques influencent l'évolution du prix des actions.

3) Risque lié aux dividendes

Le dividende par action dépend principalement des bénéfices de la société émettrice et de sa politique de dividende. En cas de faibles bénéfices ou même de pertes, les paiements de dividendes peuvent être réduits ou ne pas être effectués.

c. Warrants

Les warrants représentent des droits économiques et patrimoniaux qui sont définis dans les modalités relatives à ces obligations. Il s'agit généralement de dettes d'une valeur nominale qui donnent droit à un crédit.

Il faut garder à l'esprit qu'il existe une différence entre les warrants à distribution fixe ou variable et les warrants assortis de droits d'option ou de conversion.

RISQUES:

1) Risque de non-distribution ou de paiement réduit

En cas de pertes subies par la société émettrice, il y a un risque que des intérêts ne soient pas distribués lorsqu'aucun intérêt minimum n'a été prévu ainsi qu'un risque de réduction des paiements du capital.



2) Risque lié à l'émetteur

Il existe un risque de perte de la totalité de la somme investie en cas de faillite de la société émettrice.

D. Fonds d'investissement

Un fonds d'investissement est une société ou une copropriété organisée qui recueille des fonds auprès d'un certain nombre d'investisseurs en vue de les placer dans différents actifs selon le principe de la répartition des risques et de permettre à ses actionnaires ou à ses membres de bénéficier des résultats de la gestion de leurs actifs.

CARACTERISTIQUES:

- *Fonds à capital variable* : dans un fonds à capital variable, le nombre d'actions et de participants n'est pas fixe. Un fonds à capital variable peut émettre des actions supplémentaires et racheter des actions déjà émises. Du point de vue de l'investisseur, le fonds est tenu de racheter les actions sur base du prix de rachat obtenu par le calcul de la valeur nette d'inventaire et conformément aux dispositions contractuelles.
- *Fonds à capital fixe* : l'émission d'actions dans un fonds à capital fixe est limitée à un nombre spécifique. Contrairement aux fonds à capital variable, le fonds n'est pas obligé de racheter les actions en circulation. Les actions ne peuvent être vendues qu'à des tiers ou, dans certains cas, en bourse. Le prix obtenu est déterminé en fonction de l'offre et de la demande.

RISQUES:

1) Risque de gestion

Étant donné que le rendement des parts d'investissement dépend, entre autres, des compétences des gestionnaires de fonds et de la qualité de leurs décisions, des erreurs d'évaluation dans la gestion du fonds peuvent entraîner des pertes.

2) Risque de baisse du prix des actions

Les parts ou actions de fonds d'investissement sont exposées au risque de baisse de leur prix. Ces baisses de prix reflètent la diminution de la valeur des titres ou des devises qui composent le portefeuille d'actifs du fonds. Plus le fonds est diversifié, plus le risque de pertes est faible. À l'inverse, les risques sont plus importants pour les fonds plus spécialisés et moins diversifiés. Il est donc important de prêter attention aux risques généraux et spécifiques liés aux instruments financiers et aux devises dans lesquels un fonds investit.

L'investisseur doit s'informer sur un fonds en consultant, entre autres, son prospectus.

E. Produits dérivés

Les produits dérivés sont des instruments financiers dont la valeur varie en fonction de la valeur de l'actif sous-jacent. L'actif sous-jacent peut être un indice de marché, un taux d'intérêt, une devise, le prix d'une matière première ou même un autre produit dérivé.

Il existe deux types principaux de transactions sur les produits dérivés :

- les *transactions d'options*, qui donnent à l'une des parties le droit, mais non l'obligation, de conclure une transaction. Une partie (le vendeur de l'option) est irrévocablement

engagée tandis que l'autre (l'acheteur de l'option) est libre d'exercer l'option ou non ;

- les *futures et opérations à terme*, lorsque les parties concluent une transaction qui doit être effectuée à une date future spécifique. Dans une opération à terme, les parties s'engagent irrévocablement à effectuer la transaction à la date spécifiée.

E.1. Transactions d'options

Les options sont des instruments dérivés dont la valeur varie en fonction de la valeur de l'actif sous-jacent. Après avoir payé une prime à sa contrepartie, l'acheteur d'une option reçoit le droit d'acheter (call) ou de vendre (put) l'actif sous-jacent à l'échéance ou pendant une certaine période pour un prix de base.

CARACTERISTIQUES:

- *Durée*: la durée de l'option commence le jour de la souscription et se termine le jour de l'échéance du droit d'option.
- *Lien entre l'option et l'actif sous-jacent*: ce lien caractérise le nombre d'unités de l'actif sous-jacent que le détenteur de l'option a le droit d'acheter (option d'achat) ou de vendre (option de vente) en exerçant son droit d'option.
- *Prix d'exercice*: le prix d'exercice est égal au prix convenu à l'avance auquel le détenteur de l'option peut acheter ou vendre l'actif sous-jacent lors de l'exercice de l'option.
- *Effet de levier*: toute variation du prix de l'actif sous-jacent entraîne une variation proportionnellement plus élevée du prix de la prime de l'option.
- *Achat d'une option d'achat ou de vente*: l'acheteur d'une option d'achat spéculer sur une hausse du prix du sous-jacent pendant la durée de vie de l'option, ce qui entraîne une augmentation de la valeur de l'option. À l'inverse, l'acheteur d'une option de vente profitera d'une baisse du prix de l'actif sous-jacent.
- *Vente d'une option d'achat ou de vente*: le vendeur d'une option d'achat escompte une baisse du prix de l'actif sous-jacent, tandis que le vendeur d'une option de vente peut profiter d'une hausse de la valeur de l'actif sous-jacent.

RISQUES:

1) Risque de prix

Les options peuvent être négociées sur les marchés boursiers ou de gré à gré et sont soumises à la loi de l'offre et de la demande. Le prix de l'option dépend dans une large mesure de facteurs tels que l'existence d'un marché suffisamment liquide pour l'option et l'évolution réelle ou prévue du prix de l'actif sous-jacent. Une option d'achat perd de la valeur lorsque le prix de l'actif sous-jacent diminue, alors que c'est l'inverse pour une option de vente.

Le prix d'une option ne dépend pas uniquement des variations de prix de l'actif sous-jacent. D'autres facteurs peuvent entrer en ligne de compte, comme la durée de l'option (valeur temps) ou la fréquence et l'intensité des variations de la valeur de l'actif sous-jacent. Par conséquent, la valeur d'une option (prime) peut diminuer bien que le prix de l'actif sous-jacent reste inchangé.

2) Risque lié à l'effet de levier

En raison de l'effet de levier, les variations de prix de la prime d'option sont généralement proportionnellement plus élevées que les variations du prix de l'actif sous-jacent. Ainsi, le détenteur d'une option peut bénéficier de gains élevés ou subir des pertes



importantes. Le risque associé à l'achat d'une option augmente avec l'ampleur de l'effet de levier.

3) Risque lié à l'achat d'options

L'achat d'une option représente un investissement très volatil. La probabilité qu'une option arrive à échéance sans aucune valeur est relativement élevée. Dans ce cas, l'investisseur perd la prime de l'option ainsi que les commissions payées pour l'achat de l'option.

Après avoir acheté une option, l'investisseur peut soit maintenir sa position jusqu'à l'échéance, soit essayer de vendre l'option avant l'échéance.

L'exercice d'une option peut impliquer soit le règlement de la différence entre le prix d'exercice et le prix du marché, soit l'achat ou la livraison de l'actif sous-jacent. Lorsqu'il exerce une option sur un contrat à terme, l'investisseur prend effectivement une position sur le marché à terme, ce qui implique l'acceptation de certaines obligations concernant les marges de sécurité.

4) Risque lié à la vente d'options

La vente d'une option nécessite, en général, une prise de risque plus importante que l'achat d'une option. En effet, même si le prix obtenu pour une option est fixe, les pertes que le vendeur peut subir sont potentiellement illimitées.

Si les prix du marché de l'actif sous-jacent varient défavorablement, le vendeur de l'option doit ajuster ses marges de sécurité pour maintenir sa position. Si l'option vendue est une option "américaine", le vendeur peut être amené à régler la transaction en espèces ou à acheter ou livrer l'actif sous-jacent à tout moment jusqu'à l'échéance. Si l'option porte sur un contrat à terme, le vendeur acquiert une position à terme et doit respecter ses obligations quant aux marges de sécurité.

L'exposition au risque du vendeur peut être réduite en détenant une position sur l'actif sous-jacent (titres, indice ou autre) correspondant à l'option vendue.

E.2. Futures et opérations à terme

Les futures sont des contrats négociés sur une bourse. Ils sont standardisés en ce qui concerne la quantité de l'actif sous-jacent et la date d'expiration de la transaction. Les contrats à terme de gré à gré (OTC) sont des contrats qui ne sont pas négociés sur un marché boursier et qui peuvent être standardisés ou négociés individuellement entre l'acheteur et le vendeur.

CARACTERISTIQUES:

Marge initiale : qu'il s'agisse d'un achat ou d'une vente à terme d'un actif sous-jacent, la marge initiale est fixée au moment où le contrat est conclu. Cette marge est généralement exprimée en pourcentage de la valeur du contrat.

- **Marge de variation** : pendant toute la durée du contrat, une marge de variation est calculée périodiquement et payable par l'investisseur. Elle représente le résultat comptable et résulte des variations de la valeur du contrat et de l'actif sous-jacent. La marge de variation peut être plusieurs fois supérieure à la marge initiale. Pendant toute la durée du contrat et en cas de liquidation, les modalités de calcul de la marge de variation dépendent des règles boursières et des modalités des contrats individuels.
- **Liquidation** : en général, à tout moment au cours du contrat, l'investisseur peut liquider ou résilier le contrat avant son expiration, soit en vendant le contrat, soit en convenant d'un contrat opposé. La liquidation met fin aux positions de risque convenues dans le contrat, et les gains et pertes accumulés avant la liquidation sont réalisés.

- **Exécution** : les contrats qui n'ont pas été résiliés avant leur date d'expiration doivent être honorés par les parties concernées. Les contrats dont le sous-jacent est un bien corporel peuvent être réglés aussi bien par la livraison effective du sous-jacent que par une compensation en espèces, tandis que les contrats dont le sous-jacent est un taux de référence (à l'exception des taux de change) ne peuvent pas être réglés par la livraison effective du sous-jacent. Dans le cas d'une livraison effective d'un actif sous-jacent, les dispositions contractuelles doivent être exécutées intégralement, alors que pour les contrats à règlement en espèces, seule la différence entre le prix du contrat et le prix du marché au moment de la livraison est exigible. Par conséquent, les investisseurs ont besoin de davantage de fonds disponibles pour les contrats prévoyant la livraison de l'actif sous-jacent que pour les contrats prévoyant un règlement en espèces.

RISQUES:

1) Modification de la valeur du contrat ou de l'actif sous-jacent

Si la valeur du contrat ou de l'actif sous-jacent augmente, le vendeur à terme doit néanmoins livrer l'actif sous-jacent au prix initialement convenu, lequel peut être très inférieur au prix actuel. Le risque pour le vendeur est égal au prix convenu lors de la signature du contrat et à la valeur du marché à la date de règlement. La valeur de marché pouvant théoriquement augmenter sans limite, la perte potentielle pour le vendeur est également illimitée et peut dépasser de manière significative les marges requises.

Si la valeur du contrat ou de l'actif sous-jacent diminue, l'acheteur à terme doit toujours accepter l'actif au prix convenu dans le contrat, qui pourrait être sensiblement plus élevé que la valeur de marché au moment de la conclusion de la transaction. L'acheteur ne peut perdre que le prix initialement convenu. Cette perte peut toutefois dépasser de manière significative les marges requises.

Les transactions sont régulièrement évaluées (mark-to-market) et l'investisseur doit disposer en permanence d'une couverture de marché suffisante. Si la marge devient insuffisante au cours de l'opération à terme, une marge de variation est demandée à l'investisseur dans un délai très court. L'absence de réponse à cet appel de marge entraîne la liquidation de la transaction avant l'échéance.

2) Vente difficile ou impossible

Afin de limiter les fluctuations excessives des prix, une bourse peut fixer des limites pour certains contrats. Dans ce cas, l'investisseur doit garder à l'esprit que lorsqu'une limite de prix est atteinte, il peut s'avérer très difficile, voire impossible, de vendre le contrat. L'investisseur doit s'enquérir de l'existence de ces limites.

Il n'est pas toujours possible (en fonction du marché et des modalités du contrat) de vendre des contrats à n'importe quel moment afin d'éviter ou de réduire les risques d'une transaction en cours.

Lorsque des transactions stop-loss sont possibles, elles ne peuvent être exécutées que pendant les heures d'ouverture de la banque. Elles ne permettent pas de limiter les pertes au montant indiqué, mais sont exécutées une fois la limite atteinte sur le marché et deviennent alors des "ordres de marché".

3) Achat d'un actif sous-jacent pour une vente à découvert

Vendre un actif sous-jacent sans le détenir au moment de la conclusion du contrat (vente à découvert) signifie courir le risque que le vendeur doive acheter l'actif sous-jacent à un prix de



marché extrêmement défavorable afin de pouvoir honorer l'obligation de livrer l'actif au moment du règlement.

4) Risques spécifiques liés aux transactions de gré à gré (OTC)

Le marché des transactions standardisées est en général liquide et transparent, et il est généralement possible de vendre des contrats. Mais il n'existe pas de marché pour les transactions de gré à gré, qui ne sont pas standardisées, et la liquidation n'est donc possible qu'avec l'accord de l'autre partie.

L'investisseur intéressé par les investissements alternatifs et en particulier par les fonds offshore doit être conscient de ces risques. Les produits d'investissement doivent être soigneusement étudiés avant de procéder à un quelconque investissement.

F. Investissements "alternatifs" et fonds offshore

Un investissement "alternatif" est un investissement dans des fonds d'investissement nationaux ou étrangers, qui est complètement différent de l'investissement normal dans des actions et des obligations.

Les formes les plus connues d'investissements alternatifs sont les fonds spéculatifs, dont le style d'investissement consiste le plus souvent en des ventes à découvert, des effets de levier et des produits dérivés. Les investissements dans des fonds de capital-investissement figurent également dans cette catégorie (capital-risque, financement de l'acquisition de sociétés).

L'expression "fonds offshore" désigne les fonds d'investissement situés dans des centres offshore, par exemple aux Bahamas, aux Bermudes, aux îles Caïmans, au Panama ou aux Antilles néerlandaises.

RISQUES:

1) Effet de levier

Dans ce domaine, les stratégies d'investissement peuvent être liées à des risques élevés. Par exemple, en utilisant l'effet de levier, une légère variation du marché peut entraîner des gains importants ou des pertes substantielles. Dans certaines situations, la totalité de l'investissement peut être perdue.

2) Manque de transparence

Les investisseurs dans les investissements alternatifs ne disposent souvent que de peu d'informations. Les stratégies parfois très complexes des fonds d'investissement manquent souvent de transparence pour les investisseurs. Les changements de stratégie susceptibles d'entraîner une augmentation significative des risques sont souvent difficiles à comprendre, voire totalement sous-évalués par les investisseurs.

3) Manque potentiel de liquidités

Les investissements alternatifs ont des degrés de liquidité extrêmement variés. Les liquidités sont parfois très limitées. Le rachat d'actions pour les fonds spéculatifs ne peut donc avoir lieu que mensuellement, trimestriellement ou annuellement. En ce qui concerne les investissements dans des fonds d'investissement privés, la période de blocage peut durer plus de 10 ans.

4) Réglementation minimale

De nombreux fonds de ce secteur sont situés dans des centres offshore (fonds offshore) qui n'imposent souvent qu'une réglementation minimale aux fonds.

Un certain nombre de problèmes ou de retards peuvent donc survenir lors de l'exécution d'ordres d'achat ou de vente concernant ces fonds, pour lesquels la Société ne peut être tenue responsable. Les droits de l'investisseur ne peuvent être systématiquement garantis.

Ce document ne prétend pas traiter tous les risques liés aux investissements dans les instruments financiers. Son objectif est de fournir des informations de base et de sensibiliser le client à l'existence des risques inhérents à tout investissement de ce type.
